



Numéro 11

Bulletin d'information



BULLETIN DE PRINTEMPS-ETE

Chères Corcelloises, Chers Corcellois,

A l'approche de la belle saison il m'apparaît indispensable de sensibiliser l'ensemble de la population aux règles concernant les nuisances et les incivilités.

Même si la commune, située en 2ème couronne de la METROPOLE, est relativement épargnée par les incivilités les plus graves, nous sommes néanmoins régulièrement confrontés aux nuisances du quotidien : déjections canines, dépôts sauvages, nuisances sonores (musique et travaux extérieurs), troubles du voisinage.

Déjections canines ([article R632-1 du Code Pénal](#))

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux, etc. Merci à celles et à ceux qui font face à leurs obligations.

La minorité qui ne ramasse pas se moque éperdument des nuisances occasionnées aux autres mais font en sorte que les déjections de leur animal ne soient pas déposées devant chez eux, c'est mieux plus loin ! S'il vous plait un peu de respect pour le personnel communal, les enfants et tous ceux qui fréquentent l'espace public. Rappel : les chiens doivent être tenus en laisse sur l'espace public.

Les déchets sauvages

Ces derniers mois la commune a été impactée par de nombreux dépôts de matériaux et déchets divers venant de professionnels ou de particuliers. Chaque fois que des indices ont permis l'identification des auteurs, des plaintes ont été déposées à la gendarmerie avec demandes d'indemnisations conformément à la délibération du conseil municipal du 21/09/2023.

Ces dépôts sont souvent importants (pneus, gravats, déchets verts, matériaux de déconstruction, etc.), parfois limités à quelques kilos (comme le déversement régulier de résidus de brûlages de poêle à bois déposés derrière le lavoir de la place de l'église par un riverain qui sera sanctionné si nos suspicions le concernant viennent à être avérées).

Les nuisances sonores ([arrêté préfectoral du 16 juin 1999](#))

Pour assurer la tranquillité du voisinage, les plages horaires pour la réalisation de travaux bruyants de jardinage et bricolage sont limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30
- les samedis : 9h - 12h et 15h - 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

Respecter les autres, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans une poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins en évitant la musique forte et les soirées festives bruyantes après 22 h, etc. Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !

Le Maire

En application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire, autorité de police municipale, est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. À ce titre, il doit prévenir et sanctionner certaines incivilités, un ensemble de nuisances pouvant éventuellement engendrer un trouble anormal à la tranquillité publique.

Un budget communal en bonne santé

Les travaux de rénovation du complexe communal n'ont pas démarré en 2023, et la remise en état de l'ISDI (installation de stockage des déchets inertes) a également été reportée.

Dès lors l'exercice 2023 se solde par un excédent des sections de fonctionnement (124 210,29€) et d'investissement (236 182,13€).

En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 478 090,21€
- Excédent de la section d'investissement : 609 205,77€

La priorité du budget 2024 concerne la réalisation du projet ambitieux de rénovation du complexe communal (mairie-salle des fêtes) construit il y a une quarantaine d'années, pour en assurer l'entretien, la mise aux normes et la construction d'une scène permettant d'accueillir des spectacles de qualité.

Une provision pour la remise en état après fermeture de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) est également prévue, ainsi que la première tranche de renaturation de l'esplanade de la mairie avec remplacement des pins arrivés en fin de vie et devenus dangereux pour l'environnement immédiat.

Un emprunt de 300 000€ sur 19 ans a été réalisé à cet effet lors de l'exercice précédent.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti n'augmentera pas en 2024.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 391 684€, dont 29 % pour les fonds liés à la fiscalité (FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et 35 % pour les salaires, charges et indemnités du personnel communal (une secrétaire à temps partiel et deux agents techniques) et des élus. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont de 456 827€ (56 % pour les taxes locales et 31 % pour les contributions de Dijon Métropole et de l'État).

La section d'investissement présente des recettes à hauteur de 160 000€ (subventions) et des dépenses atteignant 754 843€ (dont 600 000€ pour la rénovation du complexe communal, 60 000€ de provision pour l'ISDI, et 50 000€ pour la renaturation de l'esplanade de la mairie).

Le budget 2024 fait apparaître un excédent de 557 595€ qui, malgré les gros investissements réalisés, s'explique essentiellement par l'importance des reports des années antérieures (incluant la vente de l'ancienne cure en 2020), le recours à l'emprunt et la hausse de la fiscalité locale.

Yves Laplacette - 1^{er} adjoint

Les manifestations organisées récemment

Par le CCAS

Les colis de fin d'année à destination des personnes âgées de 70 ans et plus qui n'ont pas participé au repas des aînés en 2023, ont été distribués par les membres du CCAS dès le 4 décembre 2023 à 66 foyers (34 couples et 32 individuels).

Le repas des Aînés du 28 avril 2024 a été délocalisé cette année faute de pouvoir utiliser la salle Eiffel. 135 personnes dont 14 de FLAVIGNEROT se sont retrouvées pour un repas-spectacle au bord du lac Kir au cabaret ODYSSEO. Cette initiative a été unanimement appréciée.

Par le Comités des Fêtes

Un mini marché gourmand a été organisé le 11 décembre 2023. Huitres, foie gras, œufs en meurette à emporter ou à déguster sur place. Compte tenu de son succès, ce marché sera reconduit cette année.

Une chasse aux œufs dédiée aux enfants de moins de 11 ans a eu lieu le 30 mars. 49 enfants y ont participé dont 25 de moins de 5 ans. La chasse aux œufs a été précédée d'un atelier créatif et d'énigmes à résoudre. Dommage que le mauvais temps ait partiellement gâché ce moment festif.

La Fête de la musique aura lieu le 15 juin avec la présence de quatre groupes de musiciens. Un flyer d'information a été distribué.

Nathalie Bertillon – 2^{ème} adjointe

Rénovation du complexe municipal

Le chantier est maintenant bien avancé. La réception des travaux est prévue courant septembre.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Lots	Entreprise	Montant HT	Imprévus HT
Gros œuvre	R Construction	89 000	
Charpente	Les Charpentiers de l'Ouche	45 155	4 127
Couverture	Puget	94 186	5 786
Ravalement	IPRF	19 050	
Menuiseries ext	Foultot	10 870	
Menuiseries int	Lucas Reboul	77 043	
Platerie Peinture 1	BM	18 245	
Platerie Peinture 2	Malec	27 000	
Carrelage	SIA Revêtements	3 707	
Plomberie Chauffage	Pedron	9 388	
Electricité	STCE	105 966	
	TOTAUX	499 610	9 913
Frais d'architectes, bureaux d'études et organismes de contrôle			81 840
Financement	Subvention DETR (*)	161 960	
	Subvention Département	162 000	
	Emprunt	267 403	
(*) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux			

*Vous êtes intéressé(e) par une formation aux 1ers secours ?
Merci de nous le faire savoir en mairie !*

*60 nouveaux ouvrages viennent de compléter le **lavoir à livres***

Toutes les informations pratiques dont l'agenda des activités sur Corcelles sont présentes sur le site

www.corcelles-les-monts.fr

Prochaine permanence numérique le jeudi 27 juin - 14h30 salle St Vincent

Panneau Pocket

L'application gratuite à installer sur votre smartphone pour recevoir les alertes et informations de la Commune



AGENDA COMMUNAL

Fête de la musique

*Samedi 15 juin à partir de 17h
derrière la mairie*

4 orchestres vous attendent.

Buvette et petite restauration.

La 1^{ère} édition du Golden Coast Festival,

*100% dédié au rap,
se déroulera les 13 et 14 septembre
aux Hautes Plates (parc de la Combe à la Serpent)
à Corcelles-les-Monts.*

*40 000 participants sont attendus pour cet événement
qui veut devenir la référence du festival rap en France.*

13 juillet

19h30 - Ouverture **buvette** / barbecue

20h30 - Début du **bal**

21h30 - Défilé aux **lampions**

22h30 - **Feu d'artifice** Corcelles - Flavignerot

23h - Suite du **bal**

14 juillet

11h30 - **Accueil** esplanade de la mairie

11h45 - **Discours** de monsieur le maire

12h00 - **Apéritif** offert par la municipalité

13h00 - **Repas champêtre** avec animation musicale
(sur inscriptions à venir)

*Nous recherchons des enfants à partir de 5 ans pour chanter la marseillaise
le 14 juillet à midi. Merci de laisser vos coordonnées à la mairie.*

Responsable publication : Gérard Herrmann - Maire
Site WEB officiel : www.corcelles-les-monts.fr
Contact mairie : 03.80.42.93.40
mairie@corcelles-les-monts.fr

GENDARMERIE : le 17

Velars-sur-Ouche : 03.80.50.90.50
Somberton : 03.80.33.42.10

Et toujours,
sur toute la
Commune !

**DECHETTERIE MARSANNAY-LA-COTE**

Du 01/05 au 31/10

Semaine : 9h-13h / 14h-18h

Samedi : 9h-18h

Dimanche : 9h-13h

Du 1/11 au 30/04

Semaine : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-13h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h